

**OIDD/ ASSEMBLÉE R.1/2009**  
Original anglais

---

**ASSEMBLÉE DES PARTIES DE  
L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE DROIT DU DÉVELOPPEMENT  
ROME, ITALIE – 25 novembre 2009**

**Procès-verbal de l'Assemblée des Parties**

***"Procès-verbal avec résumé des réunions à huit-clos"***

Conformément à l'Article 3 des Règles de procédure de l'Assemblée des Parties, la réunion de l'Assemblée des Parties (« l'Assemblée ») a eu lieu au ministère des Affaires étrangères italien le 25 novembre 2009. La liste des représentants des Parties présents à la réunion figure à l'[Annexe A](#).

**1. Ouverture**

La représentante du Président de l'Assemblée, le Royaume des Pays-Bas (le « Président »), accueille les représentants des Parties. Le Président remercie le gouvernement italien d'avoir accueilli la réunion.

**2. Présentation des nouvelles Parties à l'OIDD**

Le Président présente et accueille le Kenya, le Fonds de l'OPEP pour le développement international (FODI), le Paraguay et Jordanie, en tant que nouvelles Parties à l'Assemblée, suite à leur adhésion à l'Accord portant création de l'OIDD depuis la dernière réunion de l'Assemblée. À l'occasion de son adhésion, chaque représentant des nouvelles parties à l'OIDD fait une déclaration.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Le Président présente l'ordre du jour de la réunion. Il précise que bien que les rapports écrits de la Commission permanente et du Président du Conseil ne seront pas présentés oralement, les Parties sont invitées à poser leurs

questions et à formuler leurs observations sur lesdits rapports. Le Président invite les Parties à envisager de soumettre leur candidature au Comité d'audit et de finance ou/et à la Commission permanente, et à l'informer de leur décision avant les élections prévues aux points 9, 10 et 11 de l'ordre du jour. À la suite de précisions apportées par le Président, l'ordre du jour, joint aux présentes en tant qu'Annexe B, est adopté par consensus.

#### **4. Rapport de la Commission permanente**

Le Président fait référence au rapport de la Commission permanente soumis à l'examen de l'Assemblée. Observant que ce rapport ne suscite aucune observation, le Président remercie l'Égypte pour avoir rempli son mandat d'un an en tant que membre ad hoc de la Commission permanente et pour son importante contribution au travail de cette dernière.

#### **5. Rapport du Directeur général**

Le Président présente le Directeur général et souligne que son mandat vient à son terme en 2010. Le Président remercie le Directeur général pour le travail accompli et son excellent leadership pour faire de l'OIDD ce qu'elle est aujourd'hui. Le Directeur général remercie toutes les parties pour l'aide et le soutien apportés tout au long de ces années. Il souhaite la bienvenue aux nouvelles Parties à l'OIDD et exprime le souhait que l'Organisation se développe pour compter au moins 50 parties. Il indique que depuis la création de l'OIDD, l'État de droit est devenu une priorité essentielle des programmes politiques et de développement à la fois des États bénéficiaires et des États donateurs. Soulignant que l'OIDD est la seule organisation intergouvernementale dont le mandat est exclusivement consacré à la promotion de l'État de droit, le Directeur général estime que l'OIDD a un rôle unique à jouer pour relever les défis liés à ce mandat et constitue un forum neutre pour débattre de ces questions. Pour lui, l'histoire de l'Organisation comporte deux phases, la première couvrant ses 25 premières années. Pendant cette phase, le travail technique et de formations assurées par l'OIDD a essentiellement porté sur le renforcement des capacités des professionnels des droits issus de pays en développement. Ces efforts ont notamment permis de former plus de 25 000 professionnels du droit et de créer 45 associations nationales d'anciens participants, qui représentent aujourd'hui l'Organisation partout dans le monde, confirmant ainsi les efforts engagés par l'OIDD en matière de changement durable. La seconde phase de la vie de l'Organisation a démarré en 2008 lorsque les Parties ont modifié la Charte de l'OIDD pour établir une ligne de gouvernance directe entre les Parties et le Secrétariat de l'OIDD. Cette démarche a permis de clarifier la communication entre le Secrétariat et les Parties, conduisant à une plus grande implication de ces derniers dans le travail de l'Organisation. Le Directeur général évoque ensuite la mise en œuvre du Plan de gestion 2009, qui témoigne du succès obtenu par l'OIDD en 2009 dans l'application du Plan

stratégique pour 2009-2012, tel qu'approuvé par les Parties. Il évoque ensuite le document, qui détaille le portefeuille de projets actuel de l'OIDD (joint aux présentes en tant qu'Annexe C) et constate la richesse du portefeuille de programmes et la variété de ses fonds. Il mentionne également la nouvelle initiative en matière de démarginalisation des pauvres par le droit, qui fait désormais l'objet d'un partenariat entre l'OIDD et le PNUD. Il souligne que cette initiative est un exemple frappant d'une autre qualité de l'OIDD, celle d'assurer un suivi des initiatives des Parties, dans ce cas précis une initiative de la Norvège visant à soutenir l'établissement de la Commission sur la démarginalisation des pauvres par le droit, et invite les Parties à prendre d'autres initiatives susceptibles de bénéficier d'un suivi sur le plan de la programmation. Enfin, il invite les Parties à soutenir les efforts de l'OIDD, notamment dans l'Afghanistan, le Soudan et la Palestine et de promouvoir un soutien financier au bénéfice de l'Organisation, pour lui permettre de mener à bien son mandat. Dans ce cadre, il suggère de garder à l'esprit que, malgré l'absence de contributions financières évaluées, l'OIDD a créé un fonds de dotation à partir de ses propres économies, qui agit comme un tampon face à la volatilité structurelle des revenus de l'OIDD. Il relève l'amélioration du système de gestion financière, qui produit désormais des données financières sur une base mensuelle, permettant ainsi à la Direction de contrôler étroitement les dépenses de projet et de prendre ainsi de meilleures décisions. Toutefois, il réaffirme que la structure financière actuelle de l'Organisation n'est pas viable et exprime le souhait que l'OIDD puisse prochainement compter sur des ressources financières plus stables de la part des Parties. Le Président remercie le Directeur général pour son exposé et confirme sa recommandation aux Parties qu'ils doivent œuvrer en faveur d'un soutien financier à l'OIDD plus régulier. Le Président souligne que la force de l'OIDD tient à sa capacité à répondre à l'appel des pays en développement, sur la base de leurs besoins spécifiques et de l'application de valeurs universelles. Plusieurs représentants des Parties à l'OIDD félicitent le Directeur général pour ses efforts extraordinaires et pour sa contribution inestimable au travail de l'OIDD.

Le Président a exprimé son intention de promouvoir une coopération plus étroite et un partage des responsabilités au sein de la Présidence, notamment en ce qui concerne la préparation et la présidence des réunions de la Commission permanente. Cette démarche, ainsi que le renforcement du sentiment d'appartenance de toutes les parties membres, devrait faciliter le travail de la Présidence pendant cette dernière année de mandat du Président et assurer une transition douce pour la nouvelle Présidence. Le Président a fait part de sa volonté de réduire le nombre de réunion de la Commission permanente en 2010, à présent que la réorganisation et l'élection du Directeur général, deux missions qui ont pris beaucoup de temps, sont à présent presque achevées.

## **6. Plan de gestion et budget 2010**

Le Directeur des opérations et exécutif présente le Plan de gestion et Budget 2010.

Le représentant français exprime ses inquiétudes sur le déficit financier enregistré par l'Organisation et sur l'incertitude qui règne en ce qui concerne ses perspectives de recettes. Il demande que la direction établisse, avec la plus grande rigueur, des prévisions de recette avant d'engager de nouvelles dépenses structurelles. Les engagements de dépense doivent être strictement corrélés avec les recettes des programmes et ne pas dépendre des ressources non affectées. Il suggère également que l'OIDD tienne, en marge de son Assemblée annuelle, une réunion de programmation avec les partenaires et les contributeurs de l'aide au développement.

Le Président se félicite de cette approche réaliste et, dans le même temps, de l'ambition de l'OIDD en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan de gestion arrêté.

Le représentant italien salue la proposition française et estime que la structure financière de l'Organisation pourrait demeurer sous pression si aucune mesure nouvelle, telle qu'une hausse des contributions volontaires, n'est prise.

À suite des réponses du Directeur des opérations et exécutif et du Directeur financier et administratif aux observations soulevées par les représentants français et italien, l'Assemblée adopte la résolution n° 2009/01 suivante :

*Ayant à l'esprit l'Article VI (1) (C) (a) de l'Accord portant création de l'Organisation Internationale de Droit du Développement et l'Article 28 des Règles de procédure de l'Assemblée des Parties;*

*L'Assemblée des Parties adopte, par la présente, le Plan de gestion et le budget pour l'année 2010 de l'Organisation présenté par le Président de l'Assemblée en Annexe A de la Documentation de référence relative à la réunion annuelle, du 4 novembre 2009.*

La résolution n° 2009/01 est approuvée par une majorité de 17 voix pour, une voix contre et quatre abstentions.

## **7. Viabilité financière de l'Organisation**

Le Président attire l'attention des Parties sur ses courriers du 23 septembre 2009 et du 11 novembre 2009 respectivement, concernant la

viabilité financière de l'Organisation, et invite les Parties à soutenir financièrement les activités de cette dernière en apportant des contributions financières volontaires. Le Président remercie le Sénégal, le Kenya et le FODI d'envisager activement d'apporter un soutien financier à l'OIDD à l'avenir. À la suite d'une discussion, l'Assemblée adopte la résolution n° 2009/02 suivante :

*Ayant à l'esprit l'Article 28 des Règles de procédure de l'Assemblée des Parties;*

*Les Parties membres expriment leur engagement pour une viabilité financière de l'OIDD et conviennent d'entreprendre tous les efforts nécessaires pour soutenir le budget annuel de l'OIDD sur la base du Plan stratégique 2009-2012 adopté lors de la réunion de l'Assemblée le 26 novembre 2008.*

La résolution n° 2009/02 est adoptée par une majorité de 15 voix pour et 7 absentions.

## **8. Rapport du Président du Conseil**

L'Assemblée prend acte du rapport du Président du Conseil au point 8 de l'ordre du jour. Le Président remercie le Conseil pour les efforts qu'il a accomplis au cours de l'année. Le représentant du Burkina Faso demande que le premier paragraphe de l'avis consultatif du Conseil du 9 juillet 2009, comme mentionné dans la partie IV (A) (1) du rapport, soit corrigé pour compter l'Afrique parmi les continents représentés géographiquement dans le Conseil.

## **9. Élection du Directeur général de l'OIDD [Réunion à huit-clos - résumé]**

M. Antonio Badini est élu, nouveau Directeur général de l'OIDD, après trois tours de vote à bulletin secret, conformément à l'article 30, paragraphe 4, des Règles de procédure de l'Assemblée des Parties, par une majorité de 13 voix, entraînant l'adoption de la résolution n° 2009/03, libellée comme suit :

*Ayant à l'esprit l'Article VI (1) (D) (c) de l'Accord portant création de l'Organisation Internationale de Droit du Développement et l'Article 28 des Règles de procédure de l'Assemblée des Parties;*

*Ayant à l'esprit que le mandat du Directeur général de l'OIDD arrivera à son terme en 2010;*

*Considérant que l'Assemblée des Parties a examiné les candidatures pour le poste de Directeur général de l'OIDD et a pris note de l'avis consultatif du Conseil du 9 juillet 2009 sur les candidats pour le poste;*

*et*

*Notant que l'élection du Directeur général se base sur le travail considérable du Groupe de travail ouvert sur la sélection du Directeur général de l'OIDD créé par l'Assemblée des Parties lors de sa réunion du 26 novembre 2008 ;  
L'Assemblée des Parties élit, par la présente, M. Antonio Badini nouveau Directeur général pour un mandat de quatre à compter du 1er avril 2010 selon les termes et conditions applicables tels que formulés dans les règles pertinentes de l'OIDD relatives au personnel.*

Le Président indique à l'Assemblée que tous les candidats seront informés du résultat de l'élection dès que possible après la réunion.

#### **10. Élection du membre ad hoc de la Commission permanente [Réunion à huit-clos - résumé]**

Au lieu d'un vote, la résolution ci-dessous n° 2009/04 est approuvée par consensus. Elle déclare :

*Ayant à l'esprit l'Article VI (3) de l'Accord portant création de l'Organisation Internationale de Droit du Développement et l'Article 28 des Règles de procédure de l'Assemblée des Parties tout comme l'Article V des Règles de procédure de la Commission permanente;*

*Notant que le mandat du membre ad hoc de la Commission permanente parvient à son terme;*

*L'Assemblée des Parties décide, par la présente, de nommer pour un mandat d'un an Colombia en tant que membre ad hoc de la Commission permanente.*

À nouveau, le Président remercie l'Égypte, en tant que membre sortant, pour sa précieuse contribution à la Commission permanente.

#### **11. Élection des membres du Comité d'Audit et de Finance et de son Président**

**[Réunion à huit-clos - résumé]**

Au lieu d'un vote, la résolution n° 2009/05 est approuvée par consensus, et libellée comme suit :

*Ayant à l'esprit l'Article 28 des Règles de procédure de l'Assemblée des Parties ainsi que l'Article 2 des Règles de procédure du Comité Audit et Finance de l'Assemblée des Parties;*

*Considérant que les mandats des membres du Comité Audit et Finance parviennent à leur terme;*

*L'Assemblée des Parties décide, par la présente, de nommer pour un mandat d'un an les Parties suivantes en tant membres du Comité Audit et Finance : la Chine, le Kenya, la Jordanie, le Sénégal et les États-Unis d'Amérique.*

*L'Assemblée des Parties décide de nommer les États-Unis d'Amérique. Président du Comité Audit et Finance.*

## **12. Date de la prochaine réunion de l'Assemblée des Parties à l'OIDD**

L'Assemblée convient d'organiser sa prochaine réunion annuelle le mercredi 24 novembre 2010 et prend acte de l'offre du représentant de l'Italie pour que son pays accueille cette réunion au Ministère italien des Affaires étrangères.

## **13. Clôture**

Le Président demande au Secrétariat de préparer le procès-verbal de la présente réunion de l'Assemblée et de le lui envoyer, dans les 10 jours ouvrables, à partir de la date de la réunion, pour qu'il soit révisé et transmis par courrier électronique à l'ensemble des Parties à l'OIDD. L'Assemblée accepte la proposition du Président pour que le présent procès-verbal soit considéré comme définitif par approbation silencieuse si ce dernier ne fait l'objet d'aucun commentaire dans les 14 jours à compter de la date de sa communication aux Parties à l'OIDD.

Pour conclure la réunion, le Président invite le Directeur général sortant, M. William T. Loris à se joindre à l'Assemblée et lui communique les résultats de l'élection. Le Président exprime de nouveau sa gratitude au Directeur général sortant pour son énergie exceptionnelle, ses connaissances et ses contributions incommensurables à l'OIDD. Plusieurs délégations confirment ce point de vue du Président et font l'éloge du -Directeur général sortant pour le travail qu'il a accompli tant sur la scène mondiale qu'auprès d'eux. Ils se félicitent également de l'élection du nouveau Directeur général Mr. Antonio Badini et lui expriment leurs volonté et vœux de réussite dans ce nouveau et important poste de *leadership*. Prenant la parole, le Directeur général sortant remercie les Parties à l'OIDD pour leur soutien et leur reconnaissance et exprime sa sincère gratitude au Président pour le dévouement et le travail

accompli par le Royaume des Pays-Bas en tant que Président de la Commission permanente et de l'Assemblée.

Enfin, Monsieur Loris félicite chaleureusement Monsieur Antonio Badini pour sa élection et lui garantit son soutien total et indéfectible ainsi que celui de l'ensemble du personnel de l'OIDD pour faciliter ses fonctions de Directeur général de l'OIDD.

La séance de la réunion est levée à 16h30.